

# FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

## I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 177 714 dinars, un actif net de 173 530 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 1 994 dinars.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important

sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Conformité aux normes prudentielles***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM. Dans ce cadre, le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente, au 31 décembre 2020, 2,20% dépassant ainsi le seuil maximal de 2%.

Tunis, le 22 mars 2021

**L e Commissaire aux Comptes :**  
**CONSULTING & FINANCIAL FIRM**

**Walid BEN AYED**

**BILAN**  
**Au 31 décembre 2020**  
*(Unité : Dinar)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>173 804</b>	<b>187 997</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		163 481	177 666
b - Obligations et valeurs assimilées		10 323	10 331
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 910</b>	<b>1 079</b>
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	<b>3-2</b>	3 910	1 079
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>177 714</b>	<b>189 075</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-3</b>	<b>189</b>	<b>303</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-4</b>	<b>3 995</b>	<b>3 884</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 185</b>	<b>4 187</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>172 372</b>	<b>175 844</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 158</b>	<b>9 044</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 158	9 043
<b>ACTIF NET</b>	<b>3-6</b>	<b>173 530</b>	<b>184 888</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>177 714</b>	<b>189 075</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : Dinar)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>		<b>5 536</b>	<b>13 440</b>
a- Revenus des actions	4-1	4 987	12 740
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		549	700
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-2	<b>36</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 572</b>	<b>13 492</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-3	<b>-1 552</b>	<b>-1 714</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 020</b>	<b>11 778</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-4	<b>-2 723</b>	<b>-2 496</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 296</b>	<b>9 282</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-139</b>	<b>-239</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE</b>		<b>1 158</b>	<b>9 043</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>139</b>	<b>239</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		33 883	-17 620
* +/- values réalisées sur cession des titres		-36 476	96
* Frais de négociation de titres		-698	-24
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 994</b>	<b>-8 266</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : Dinar )

	<i>Période du</i> <b>01/01/2020 au</b> <b>31/12/2020</b>	<i>Période du</i> <b>01/01/2019 au</b> <b>31/12/2019</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	1 296	9 282
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	33 883	-17 620
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-36 476	96
d - Frais de négociation de titres	-698	-24
	<b>-9 745</b>	<b>-7 761</b>
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>		
	<b>381</b>	<b>-7 107</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>14 314</b>	<b>0</b>
* Capital	15 825	0
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 390	0
* Régularisations des sommes distribuables	-120	0
b - Rachats	<b>-13 933</b>	<b>-7 107</b>
* Capital	-15 825	-7 283
* Régularisation des sommes non distribuables	1 209	511
* Régularisation des sommes distribuables	683	-335
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-11 358</b>	<b>-23 134</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>184 888</b>	<b>208 022</b>
b - En fin de l'exercice	<b>173 530</b>	<b>184 888</b>
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>1 589</b>	<b>1 649</b>
b - En fin de l'exercice	<b>1 589</b>	<b>1 589</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,207</b>	<b>116,355</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-1,25%</b>	<b>-3,99%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

(En dinar Tunisien)

### 1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

## **2- 3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2020 ne contient pas cette catégorie de BTA.

## **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :****NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN****3-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2020 un montant de 173 804 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

<b>Portefeuille Titres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'actif</b>	<b>Intérêts courus/+ou-V potentielle</b>
<b>Actions</b>		<b>160 158</b>	<b>163 481</b>	<b>91,99%</b>	<b>3 323</b>
BT	2 000	14 548	13 520	7,61%	-1 028
CARTHAGE CEMENT	5 000	9 500	9 335	5,25%	-165
CITY CARS	2000	17 119	16 342	9,20%	-777
EURO-CYCLES	500	10 781	12 845	7,23%	2 064
MONOPRIX	1 900	11 632	11 626	6,54%	-5
SAH	1 300	16 250	15 963	8,98%	-287
SFBT	500	7 800	9 505	5,35%	1 705
SOTIPAPIER	2000	9 120	9 186	5,17%	66
STB	3 000	9 900	10 023	5,64%	123
TPR	2 000	7 402	8 324	4,68%	922
TUNIS RE	2 000	18 251	15 546	8,75%	-2 705
UADH	6000	13 380	16 692	9,39%	3 312
UNIMED	1 500	14 475	14 574	8,20%	99
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>10 060</b>	<b>10 323</b>	<b>5,81%</b>	<b>263</b>
BTA 09MAI2022	10	10 060	10 323	5,81%	263
<b>TOTAL</b>		<b>170 218</b>	<b>173 804</b>	<b>97,80%</b>	<b>3 587</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>218 285</b>	<b>357</b>	<b>-30 646</b>	<b>187 997</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>131 846</b>			<b>131 846</b>	
Obligations & Valeurs assimilés	0			0	
Actions	131 846			131 846	
<b>Cession et remboursement de l'exercice</b>	<b>-179 914</b>			<b>-179 914</b>	<b>-36 476</b>
Obligations & Valeurs assimilées	0			0	
Actions	-179 914			-179 914	-36 476
<b>Variation des +/- values latentes</b>			<b>33 875</b>	<b>33 875</b>	
Actions			33 883	33 883	
Obligations & Valeurs assimilés			-8*	-8	
<b>Variation intérêts courus</b>					
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>170 218</b>	<b>357</b>	<b>3 230</b>	<b>173 804</b>	<b>-36 476</b>

\* Surcote sur BTA

### 3-2 : Disponibilités

Au 31/12/2020, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 3 910 dinars contre 1 079 Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en Banque	1 020	1 079
Sommes à l'encaissement	2 891	0
<b>Total</b>	<b>3 910</b>	<b>1 079</b>

### 3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 189 dinars contre 303 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	17	113
Dépositaire	172	190
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>303</b>

### 3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 3 995 contre 3 884 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires de CAC à payer	3 897	3 818
Redevance CMF à payer	62	63
État retenue à la source	36	2
<b>Total</b>	<b>3 995</b>	<b>3 884</b>

### 3-5 : Capital

Au 31/12/2020, le capital a atteint un niveau de 172 372 dinars, enregistrant ainsi une légère diminution de 1,97 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Capital début de l'exercice</b>		
Montant	175 844	200 166
Nombre de parts	1 589	1 649
Nombre de co-propriétaires	6	7
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	15 825	0
Nombre de titres émis	143	0
Nombre co-propriétaires entrants	0	0
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	-15 825	-7 283*
Nombre de titres rachetés	-143	60
Nombre co-propriétaires sortants	-1	-1

### Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	33 883	-17 620
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-36 476	96
Frais de négociation de titres	-698	-24
Régularisation des sommes non distribuables	-181	511

### Capital fin de l'exercice

Montant	172 372	175 844
Nombre de parts	1 589	1 589
Nombre de co-proprétaires	5	6

\*Hors régularisation des sommes non distribuables

### 3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2020, à 173 530 dinars, contre 184 888 dinars à la fin de l'année 2019 soit une diminution de 6,1%.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital	172 372	175 844
Sommes distribuables de l'exercice	1 158	9 043
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	1
<b>Total</b>	<b>173 530</b>	<b>184 888</b>

### NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2020, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés 5 536 dinars contre 13 440 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	4 987	12 740
Intérêts BTA	549	700
<b>Total</b>	<b>5 536</b>	<b>13 440</b>

#### 4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 36 dinars contre 51 dinars au titre de l'exercice 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts/ Compte de dépôt	36	51
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>51</b>

#### 4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2020 à 1 552 dinars contre 1 714 dinars au 31/12/2019, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	1 379	1 523
Rémunération du dépositaire	172	190
<b>Total</b>	<b>1 552</b>	<b>1 714</b>

#### 4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 2 723 dinars contre 2 496 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	172	190
Publicité & publications	548	301*
Autres charges	2	4*
<b>Total</b>	<b>2 723</b>	<b>2 496</b>

\* Reclassement des autres frais sur règlement virement au niveau des autres charges d'exploitation.

## NOTE 5- AUTRES INFORMATIONS

### 5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » était confiée à la société « STB MANAGER ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération

### 5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 5-3 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	3,506	8,491	7,556	5,886	6,032
Charges de gestion des placements	-0,977	-1,079	-1,119	-0,926	-0,915
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>2,530</b>	<b>7,412</b>	<b>6,438</b>	<b>4,961</b>	<b>5,117</b>
Autres charges	-1,714	-1,571	-1,581	-1,551	-1,553
<b>Résultat d'exploitation(1)</b>	<b>0,816</b>	<b>5,842</b>	<b>4,857</b>	<b>3,409</b>	<b>3,564</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,087	-0,150	-0,094	0,006	0,019
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,729</b>	<b>5,691</b>	<b>4,763</b>	<b>3,416</b>	<b>3,583</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21,323	-11,089	-8,786	8,059	11,515
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-22,955	0,060	23,521	0,272	-3,154
Frais de négociation de titres	-0,439	-0,015	-0,185	-0,021	-0,142
<b>Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation(2)</b>	<b>-2,071</b>	<b>-11,044</b>	<b>14,551</b>	<b>8,309</b>	<b>8,219</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1)+(2)</b>	<b>-1,255</b>	<b>-5,202</b>	<b>19,408</b>	<b>11,719</b>	<b>11,784</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,071	-11,044	14,551	8,309	8,219
Régularisation du résultat non distribuable	-0,114	0,321	0,355	0,010	-0,772
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,185</b>	<b>-10,722</b>	<b>14,906</b>	<b>8,320</b>	<b>7,447</b>

<b>Données par part</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	5,692	4,764	3,415	3,584	2,332
<b>Valeur liquidative</b>	<b>109,207</b>	<b>116,355</b>	<b>126,150</b>	<b>109,895</b>	<b>101,744</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif net moyen	<b>179 209</b>	<b>196 455</b>	<b>191 323</b>	<b>168 504</b>	<b>166 468</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,87%	0,96%	0,87%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	1,52%	1,27%	1,36%	1,46%	1,49%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,72%	4,72%	4,19%	3,21%	3,42%